

Observation n°42

Bonjour Madame AUDEBERT,

Etant riverains du projet photovoltaïque de Mignaloux Beauvoir et après étude des différents documents nous nous opposons à sa réalisation. Nous avons une première remarque sur la **Dimension réelle de l'élevage de poulets.**

Les chiffres annoncés ne sont pas toujours très cohérents entre eux et ne peuvent qu'être sujets à suspicion d'erreur volontaire pour que le projet soit plus acceptable.

Dans différents documents dont le **4+-+EIE page 35**, il est indiqué un élevage de **8000 poulets par an**, et un abattage moyen de 222 volailles par semaine,

Si on calcule  $222 \times 52$  semaines on obtient 11 544 volailles par an.

En réalité l'élevage est prévu pour 3 bandes de 1333 volailles en simultané et 1 bande vide, soit  $1333 \times 3 = 4000$  poulets en simultané avec un abattage au bout de 14 semaines ce qui arrive à environ **12 000 volailles par an** et ce qui est cohérent avec le chiffre annoncé pour l'abattage.

Dans **1+-+Dossier+PC+(Pièces+PC01+à+PC08)+EST+signé page 25** il est indiqué un abattoir de 200 m<sup>2</sup> et une chambre froide de 200 m<sup>2</sup>. Cela semble surdimensionné pour un abattage de 222 volailles par semaine. Est-ce pour pouvoir augmenter la volumétrie par la suite sans devoir passer par toutes les autorisations nécessaires ?

Surtout que le projet prévoit que l'élevage concerne aussi des oies, des pintades, des canards. Il faut savoir que les canards comptent pour 2 animaux équivalents et les oies pour 3. S'il y a une bande de 1300 canards et 2 bandes de 1300 poulets on arrive à 5200 animaux équivalents, ce qui impose un enregistrement et une déclaration au titre de la rubrique 2211.

Il est aussi annoncé une densité de plein air soit 1 volaille pour 13 m<sup>2</sup> alors que dans **221206\_EPA+Mignaloux-Beauvoir page 46** la surface des bandes est de 8 500 m<sup>2</sup> ce qui ramène la surface à 6,3 m<sup>2</sup> par volaille.

Nous vous remercions pour la prise en compte de ces remarques.

Bonne journée.

**Claude et Sylviane TRINQUET**